

Règlement intérieur des formations APEDAHN

Applicable dès le 1/09/2016



Le présent document précise certaines dispositions s'appliquant à tous les participants aux différentes formations organisées par l'APEDAHN. Il permet un bon fonctionnement de l'association.

Inscription:

L'inscription à une formation APEDAHN implique l'acceptation intégrale des dispositions suivantes.

Modalités d'inscription:

L'APEDAHN est une association de loi 1901 qui ne propose des activités de formation qu'à ses adhérents. C'est pourquoi, il est impératif de s'acquitter de la cotisation de 15€ par famille pour accéder à l'ensemble de nos formations. Valable pour une année scolaire, elle doit être renouvelée à chaque rentrée septembre.

Nos cours sont ouverts à toutes personnes adultes ou adolescentes désirant se former à la langue des signes. Aucun prérequis n'est nécessaire pour le niveau débutant (niveau 1).

Une évaluation est obligatoire pour les personnes ayant suivi une formation LSF dans un autre organisme ou si la formation est interrompue depuis plus de 6 mois. Cette évaluation, gratuite, permet de déterminer le plus justement possible le niveau du futur stagiaire en fonction de nos programmes.

Paiement:

Cours du soir ou stage intensif : plusieurs tarifs sont proposés.

- Le tarif "particulier": s'applique à toute personne qui finance elle-même sa formation.
- Le tarif "parent": s'applique à tous parents ou familles d'enfants sourds et à toute personne malentendante ou sourde. (Sur justificatif)
- Le tarif "professionnel": s'applique à toute personne bénéficiant d'un financement employeur ou venant de tout autre organisme (type Pôle emploi, Fongécif, MDPH, OPCA, ...liste non-exhaustive). Que ce soit un règlement direct via cet organisme ou que celui-ci procède à un remboursement du stagiaire.

Pour la formule cours du soir, le paiement de l'adhésion et des cours (tarif "particulier" et "parent") doit intervenir le premier jour de la formation soit en intégralité, soit en fractionné (10 fois maximum avec remise de l'intégralité des chèques le jour de la rentrée).

En ce qui concerne le tarif professionnel, le paiement doit avoir lieu à réception de la facture même si l'action de formation est en cours.

Pour la formule stage intensif, le participant verse un acompte de 60€ au moment de l'inscription.

Le solde des frais de formation doit être déposé dès le premier jour en un seul règlement, en règlement fractionné (3 fois maximum) ou à réception de la facture uniquement pour le tarif professionnel.

Dans le cas de l'acceptation d'un devis pour plusieurs formations LSF, le paiement devra obligatoirement être effectué à chaque fin de formation.

Absences:

Pour une organisation optimale de nos cours, chaque participant doit avertir le formateur de son absence. Aucune demande de remboursement de la formation ne sera acceptée en cas d'absence.

Toute modification à l'initiative de l'APEDAHN fera l'objet d'une communication par mail ou sms. En cas d'absence d'un formateur, le cours annulé sera rattrapé en intégralité ou remboursé s'il nous est impossible de reporter ce cours.

Annulation:

Toute inscription aux cours du soir qui ne sera pas suivie d'un règlement dès le 1er jour de formation pourra être annulée pour satisfaire d'autres demandes.

Dispositions pour les stages intensifs :

- Aucun paiement ne sera dû si l'annulation intervient au moins 15 jours avant le début de la formation.
- L'acompte de 60€ sera encaissé si l'annulation intervient 8 jours avant le début de la formation.
- La totalité du montant de la formation sera due si l'annulation intervient le 1er jour de la formation ou en cours de stage.

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint (5 personnes), l'APEDAHN se réserve le droit d'annuler la formation 8 jours au moins avant le 1er jour du stage. L'acompte versé serait alors remboursé et la formation reportée à une date ultérieure.

Dans ce cas de figure, le calendrier des stages intensifs initialement prévu pourrait être modifié. Les stages déjà complets seront prioritaires.

Abandon:

L'APEDAHN ne procédera à aucun remboursement dans le cas d'un abandon d'un participant en cours d'année. Le paiement fractionné ne dispense en aucun cas de régler l'intégralité de la formation.

Organisation des cours:

Chaque groupe est composé de 5 à 10 personnes maximum. Nos formateurs sont sourds et s'expriment uniquement en Langue des Signes Française. Par respect pour eux et pour une progression significative de votre apprentissage, il vous est demandé de ne pas vous exprimer à l'oral pendant les cours. Vous aider les uns les autres en chuchotant les réponses, ne sera pas bénéfique. Il vous est plutôt conseillé de vous exprimer un maximum par les expressions du visage et les gestes. L'entraide est vivement recommandée mais via l'expression non verbale!

Par ailleurs, l'utilisation du téléphone portable pendant les cours est strictement interdite. Merci donc de le mettre en silencieux dès votre entrée en cours.

Une attestation de présence est remise à chaque participant en fin de formation si l'APEDAHN a reçu le paiement du coût total de la formation.

Une évaluation de niveau se déroule en fin de stage (cours du soir et stage intensif). Par la suite, une grille d'évaluation vous est remise, avec les appréciations de votre formateur et la mention "niveau validé" ou "non validé".

En signant ce document vous déclarez avoir pris connaissance des dispositions ci-dessus et les accepter.

A Rouen, le _____

Nom: _____ Prénom: _____

Signature: